

| Cadre réservé à la FDC 21 :      |     |
|----------------------------------|-----|
| Numéro de référence :            |     |
| Demandeur adhérent à la FDC 21 : | N°: |
| Date de réception du dossier :   |     |

**Demande d'aide à l'entretien de clôture(s) électrique(s) 2026-2027** : à la suite de la mise à disposition de matériel de clôtures électriques **PRIVE**, pour la prévention des dégâts de gibiers sur la Côte d'Or.

(Mis à jour le 30 juin 2026)

|                                                       |   |
|-------------------------------------------------------|---|
| <b><u>Je soussigné</u></b> : (indiquer nom et prénom) |   |
| Si société de chasse, indiquer son nom :              |   |
| <b><u>Adresse</u></b> :                               |   |
| <b><u>Code postal</u></b> :                           |   |
| <b><u>Ville</u></b> :                                 |   |
| <b><u>Adresse électronique</u></b> :                  | @ |
| <b><u>Téléphone</u></b> :                             |   |

Sollicite l'aide d'entretien de **110€** par kilomètre pour les clôtures électriques **privées** que je souhaite mettre en œuvre (voir détail dans tableau ci-dessous / km validé par FDC) pour la protection des parcelles agricoles de l'exploitation de [REDACTED], sur la commune de [REDACTED].

J'atteste avoir obtenu l'autorisation de l'exploitant agricole préalablement à cette demande. Ce dernier laisse libre accès aux parcelles ci-dessous pour la mise en œuvre, l'entretien et le contrôle de conformité des clôtures, à toutes personnes mandatées par moi-même ou par la Fédération des Chasseurs.

**La signature ci-dessous témoigne de cet accord.**

Pour une efficacité optimale, je m'engage à installer les clôtures sur la partie agricole des parcelles concernées, sous la supervision de l'exploitant, **avant l'implantation des cultures**. Elles seront enlevées après récoltes. J'en informerai la FDC.

Je m'engage à assurer un entretien optimal de la clôture autour des cultures protégées, du semis jusqu'à la récolte, notamment aux périodes de plus forte sensibilité des cultures : semis, céréales en lait.

Conformément au cadre fixé par la Fédération, j'accepte que le versement de l'aide que je sollicite dépende de l'acceptation initiale de cette demande par la FDC 21 sur la base de son analyse du risque dégâts **ET** du résultat des 2 contrôles de conformité qui seront réalisés par la Fédération.

⇒ **Un seul contrôle non conforme entrainera la perte de l'intégralité de l'aide d'entretien que je sollicite.**

| <b><i>Description des parcelles pour lesquelles je déclare mettre à disposition du matériel de clôture privé et pour lesquelles je sollicite le versement de l'aide d'entretien de 10€ par kilomètre.</i></b> |            |            |            |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
|                                                                                                                                                                                                               | Parcelle 1 | Parcelle 2 | Parcelle 3 | Parcelle 4 |
| Commune :                                                                                                                                                                                                     |            |            |            |            |
| Lieu-dit :                                                                                                                                                                                                    |            |            |            |            |
| Nature de la culture :                                                                                                                                                                                        |            |            |            |            |
| Périmètre de la parcelle (déclaratif) :                                                                                                                                                                       |            |            |            |            |
| Périmètre validé par FDC 21 (référence pour le versement de l'aide)                                                                                                                                           |            |            |            |            |

Dégâts occasionnés par (cochez la/les case(s)) : ☐ cerfs ☐ chevreuils ☐ sangliers

**Je joins à ma demande** :

- ☐ une carte de localisation de la/des parcelle(s)  
☐ un RIB de la société de chasse ou de la personne physique responsable de l'entretien

Date et signature de l'exploitant  
agricole : « lu et approuvé »

Date et signature du  
responsable chasseur : « lu et  
approuvé »

Date et signature du Président  
de la Fédération Départementale  
des Chasseurs :  
« lu et approuvé »

## Annexe BB (normative) : Instructions pour l'installation et le raccordement des clôtures électriques

### BB 1 Exigences pour les clôtures électriques pour animaux

Cet appareil n'est pas destiné à une utilisation par des personnes (y compris des enfants) ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites, ou un manque d'expérience et de connaissances, à moins qu'elles ne soient sous surveillance d'une personne responsable de leur sécurité ou aient reçu des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil de la part d'une telle personne. Les enfants doivent être surveillés afin de s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.

Les clôtures électriques pour animaux et leur équipement auxiliaire doivent être installés, utilisés et entretenus de manière à réduire les dangers pour les personnes, les animaux ou leur environnement.

Les constructions de clôtures électriques pour animaux dans lesquelles les animaux ou les personnes risquent de se retrouver emprêtrés doivent être évitées.

**MISE EN GARDE :** Eviter d'entrer en contact avec les fils de clôture électriques, en particulier avec la tête, le cou, ou le torse. Ne pas passer au-dessus, en dessous ni entre les fils d'une clôture électrique à fils multiples. Utiliser une porte ou un point de passage construit spécialement.

Une clôture électrique pour animaux ne doit pas être alimentée par deux électrificateurs différents ou par des circuits de clôture indépendants du même électrificateur.

Pour deux clôtures électriques pour animaux différentes, chacune étant alimentée par un électrificateur différent avec sa propre base de temps, la distance entre les deux fils des deux clôtures électriques pour animaux doit être d'au moins 2.5 m. Si cet espace doit être fermé, on doit le faire au moyen de matériaux électriquement non-conducteurs ou d'une séparation métallique isolée.

Les fils de fer de barbelés ou autres fils similaires ne doivent pas être électrifiés par un électrificateur.

Toute partie d'une clôture électrique installée le long d'une route ou d'un chemin publics doit être identifiée à intervalles fréquents par des signaux d'avertissement solidement fixés aux poteaux de la clôture ou attachés aux fils de la clôture.

La taille des signaux d'avertissement doit être d'au moins 100 mm x 200 mm.

La couleur de fond des deux faces du signal d'avertissement doit être jaune. L'inscription sur ce dernier doit être en noir et constituée soit : du symbole de la fiche BB 1, soit en substance, du message « ATTENTION – CLÔTURE ELECTRIQUE POUR ANIMAUX ».

L'inscription doit être indélébile, figurer sur les deux faces du signal d'avertissement et avoir une hauteur d'au moins 25 mm. Suivre les recommandations du fabricant de l'électrificateur pour ce qui concerne la mise à la terre.

Les fils de raccordement qui sont posés à l'intérieur de bâtiments doivent être isolés de manière efficace des éléments des structures à terre du bâtiment. Ceci peut être effectué en utilisant un câble isolé à haute tension.

Les fils de raccordement qui sont enterrés doivent être placés à l'intérieur de conduits en matériaux isolants ou un câble à haute tension isolé d'une autre manière doit être utilisé. Il faut prendre soin d'éviter les dommages causés aux fils de raccordement par les effets des sabots des animaux ou les roues des tracteurs qui s'enfoncent dans le sol.

Les fils de raccordement ne doivent pas être installés dans le même conduit que les câbles d'alimentation, les câbles de communication ou les câbles de données.

Les fils de raccordement et les fils de clôture électrique ne doivent pas passer au-dessus des lignes électriques aériennes ou des lignes de communication.

EN 60335-2-76 :2005

Dans la mesure du possible, on doit éviter les croisements avec des lignes électriques aériennes. Si un tel croisement ne peut être

évitée, il doit être effectué sous la ligne électrique et si possible à angle droit avec celle-ci.

Si les fils de raccordement et les fils de clôture électrique sont installés près d'une ligne électrique aérienne, la distance d'isolement ne doit pas être inférieure à celles indiquées dans le tableau BB.1.BB 1.

Tableau BB 1 - Distances d'isolement minimales par rapport aux lignes électriques

| Tension de la ligne électrique V | Distance d'isolement |
|----------------------------------|----------------------|
| = 1 000                          | 3                    |
| >1 000 = 33 000                  | 4                    |
| > 33 000                         | 8                    |

Si les fils de raccordement et les fils de clôture électrique pour animaux sont installés près d'une ligne électrique aérienne, leur hauteur au dessus du sol ne doit pas dépasser 3 m. Cette hauteur s'applique à tout côté de projection orthogonale des conducteurs qui sont le plus à l'extérieur de la ligne électrique sur la surface sol, pour une distance de

\_ 2 m pour les lignes électriques fonctionnant à une tension nominale ne dépassant pas 1 000 V;

\_ 15 m pour les lignes électriques fonctionnant à une tension nominale dépassant 1 000 V.

Une distance d'au moins 10 m doit être maintenue entre l'électrode de terre de l'électrificateur et toute autre partie connectée du système de mise à la terre telles que la terre de protection du réseau d'alimentation ou la terre de réseau de télécommunication.

Les clôtures électriques pour animaux destinées à effrayer les oiseaux, à contenir les animaux domestiques ou à canaliser les animaux tels que les vaches ont seulement besoin d'être alimentées par des électrificateurs à faible niveau de sortie pour avoir des performances satisfaisantes et sûres.

Dans les clôtures électriques pour animaux destinées à empêcher les oiseaux de se percher sur les bâtiments, aucun fil de clôture électrique pour animaux ne doit être raccordé à l'électrode de terre de l'électrificateur. Un signal d'avertissement pour clôture électrique doit être installé à tous les endroits où des personnes peuvent avoir accès aux conducteurs.

Une clôture non électrifiée incorporant des fils de fer barbelés ou autres fils similaires peut être utilisée comme support pour un ou plusieurs fils électrifiés décalés d'une clôture électrique pour animaux. Les dispositifs de support pour les fils électrifiés doivent être construits de manière à assurer que ces fils sont positionnés à une distance minimale de 150 mm du plan vertical des fils non électrifiés. Le fil de fer barbelé et tout autre fil similaire doit être mis à la terre à intervalles réguliers.

Lorsqu'une clôture électrique pour animaux croise un chemin public, on doit prévoir un portail non électrifié dans la clôture électrique pour animaux à l'endroit correspondant ou un passage avec des échaliers. Dans tous ces cas de croisements, les fils électrifiés adjacents doivent posséder des signaux d'avertissement pour clôture électrique.

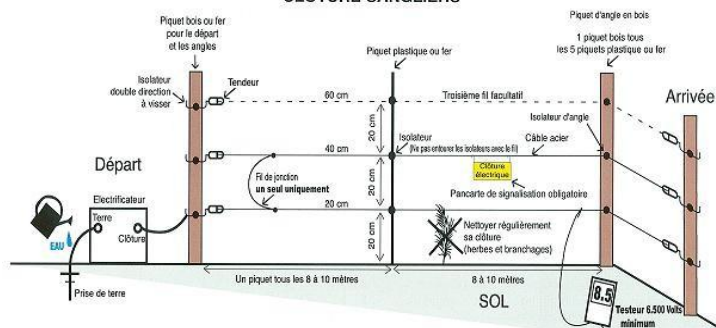
S'assurer que tout l'équipement auxiliaire fonctionnant sur le réseau raccordé au circuit de clôture électrique pour animaux fournit un degré d'isolation entre le circuit de clôture et le réseau d'alimentation équivalent à celui fourni par l'électrificateur.

NOTE 1 L'équipement auxiliaire qui est conforme aux exigences ayant trait à l'isolation entre le circuit de clôture et le réseau d'alimentation des articles 14, 16 et 29 de la norme pour l'électrificateur de clôture électrique est réputé fournir un niveau d'isolation approprié.

La protection contre les intempéries doit être fournie pour l'équipement auxiliaire à moins que l'équipement soit certifié par le fabricant comme étant adapté à un usage extérieur et qu'il est du type ayant un degré minimal de protection IPX4

## Schéma de montage

CLÔTURE SANGLIERS



CLÔTURE CERFS

